

DEPARTEMENT MAINE ET LOIRE
CANTON CHOLET II
COMMUNE LYS HAUT LAYON
COMMUNE DÉLÉGUÉE LE VOIDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° VVO-21001

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant numérotage

Le Maire délégué de LE VOIDE – commune déléguée de LYS HAUT LAYON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-28

VU l'arrêté de délégation n°2020-07 en date du 05/06/2020

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, la propriété ci-dessous désignée fera l'objet de la numérotation communale ci-après et ses propriétaires et occupants devront utiliser l'adresse indiquée :

Réf. cadastrales	ADRESSE			
	N°	Libellé Voie / Lieu-dit	Commune déléguée	Commune
379 AY 0099 379 AY 0100 379 AY 0219	6	Rue de la Ferchauderie	LE VOIDE	49310 LYS HAUT LAYON

Article 2 : Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

Article 3 : Les frais d'entretien, en dehors des cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires.

Article 4 : Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés. Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.

Article 5 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis au service du cadastre.

A LE VOIDE - Commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON
Le 26/02/2021
Le Maire délégué,
François PINEAU.



